## Interdiction de contracter un prêt

Bonjour , en 2021 j'ai acheté ma maison , en faisant ce prêt , ma banque a vu que j'avais un prêt à la consommation contracter chez cofidis . ma banque ma fait un prêt à la consommation pour rembourser ce prêt et ma fait signer un papier me demandant de ne plus faire de prêt , j'ai signer ce papier sans me renseigner , maintenant je voudrais savoir si elle avait le droit de faire ça , et si je peut annuler ce document ? merci
Bonjour,
La banque avait par défaut le droit de vous proposer des conditions pour le prêt, condition que vous avez approuvées en signant le contrat.
Tout contrat est par défaut contraignant pour les parties.
Pour le reste, il faudrait avoir la formulation exacte de ce que vous avez signé.

Bonjour,

Par yapasdequoi

Votre capacité d'emprunteur est limitée par vos revenus.

Si ce crédit en cours utilise toute votre capacité, vous ne pourrez pas souscrire d'autre crédit.

Quel est le texte de ce "papier" que vous avez signé ?